

Tableau 2.8 Évaluation du type d'occupation probable des animaux à fourrure sur le site de L'Anse-à-Valleau

Espèce	Nom anglais	Nom latin	Habitat préférentiel	Superficie du domaine vital (km ²)	Occupation probable
<i>Carnivores</i>					
Belette à longue queue	Long-tailed weasel	<i>Mustela frenata</i>	Peuplement perturbé	Indéterminée	Permanente
Coyote	Coyote	<i>Canis latrans</i>	Généraliste (habitats variés)	15 à 65	Occasionnelle
Hermine	Ermine	<i>Mustela erminea</i>	Peuplement perturbé	0,01 à 0,14	Permanente
Loup	Wolf	<i>Canis lupus</i>	Généraliste (habitats variés)	39 à 13 000	Absente
Loutre de rivière	River otter	<i>Lutra canadensis</i>	Riverain/aquatique	Indéterminée	Permanente
Lynx du Canada*	Lynx	<i>Lynx canadensis</i>	Peuplement perturbé	11 à 240	Occasionnelle
Lynx roux*	Bobcat	<i>Felis rufus</i>	Peuplement perturbé	Indéterminée	Occasionnelle
Martre d'Amérique	Pine marten	<i>Martes americana</i>	Résineux mature	15	Permanente
Moufette rayée	Striped skunk	<i>Mephitis mephitis</i>	Généraliste (habitats variés)	1,5	Permanente
Pékan	Fisher	<i>Martes pennanti</i>	Résineux mature	23	Permanente
Raton laveur	Raccoon	<i>Procyon lotor</i>	Généraliste (habitats variés)	0,02 à 78	Permanente
Renard roux	Red fox	<i>Vulpes vulpes</i>	Généraliste (habitats variés)	3 à 13	Permanente
Vison d'Amérique	Mink	<i>Mustela vison</i>	Riverain/aquatique	Indéterminée	Permanente
<i>Rongeurs</i>					
Castor du Canada	Beaver	<i>Castor canadensis</i>	Riverain/aquatique	0,07 à 0,16	Permanente
Écureuil roux	American red squirrel	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>	Généraliste (habitats variés)	0,01 à 0,02	Permanente
Rat musqué	Muskrat	<i>Ondatra zibethicus</i>	Riverain/aquatique	Indéterminée	Permanente

* Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

Tableau 2.22 Permis et autorisations selon l'autorité concernée

Autorité	Permis et autorisation
MRC de La Côte-de-Gaspé	<p>Permis relatif à la construction et à l'installation d'éoliennes</p> <p>Certificat de conformité aux règlements municipaux et au schéma d'aménagement</p> <p>Respect du <i>Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV)</i></p>
Ville de Gaspé	<p>Certificat de conformité aux règlements de la municipalité</p> <p>Permis de construction</p>
Ministère de l'Environnement du Québec	<p>Certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.1 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et selon le <i>Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9)</i></p> <p>Certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)</i></p> <p>Respect de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</i></p> <p>Respect de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.17.1)</i></p> <p>Certificat d'autorisation en vertu du <i>Règlement sur les carrières et sablières</i>, si nécessaire</p>
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec	<p>Respect du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État -RNI (L.R.Q., c. F-41, a. 171)</i></p> <p>Permis de récolte de bois</p> <p>Demande d'utilisation des terres du domaine de l'État du MRNFP en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> (chapitre T-8.1)</p> <p>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes</p> <p>Permis de prélèvement de sable, de gravier ou de pierre extraits d'une sablière ou d'une gravière et acquittement des droits prescrits</p> <p>Autorisation en vertu de l'article 128.7 de la <i>Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C-61.1)</i></p>

Autorité	Permis et autorisation
	<p>Respect de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</i>(L.R.Q., E-12.01)</p> <p>Respect de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats</i> (L.R.Q., E-12.01, r.0.2.3).</p> <p>Respect du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i></p>
Transport Québec	Permis pour la circulation et le transport des équipements hors-norme
Transport Canada	Approbation pour prévenir les risques d'accidents d'aviation
Environnement Canada	<p>Respect de la <i>Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM)</i></p> <p>Respect du <i>Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs</i></p> <p>Respect de la <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i></p> <p>Conformité à l'<i>Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)</i></p> <p>Respect des <i>Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)</i></p> <p>Respect du <i>Plan nord-américain de gestion de la sauvagine</i></p> <p>Respect de la <i>Politique fédérale sur la conservation des terres humides</i></p> <p>Respect de la <i>Loi sur les espèces en péril</i></p> <p>Respect de la <i>Stratégie canadienne de la biodiversité</i></p>
Pêches et Océans Canada	<p>Autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> (article 35 (1))</p> <p>Respect de la <i>Loi sur les Océans</i></p>
Agence canadienne d'évaluation environnementale	<p>Décision favorable en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)</i></p> <p>Respect de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i></p> <p>Respect de la <i>Stratégie de développement durable</i></p>

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le programme de suivi environnemental qui sera mis en œuvre lors de la phase d'exploitation vise l'atteinte de trois objectifs :

- Vérifier sur le terrain l'efficacité des mesures de protection de l'environnement prévues dans le cadre de l'étude d'impact
- Recueillir des informations afin de parfaire les connaissances lors de la réalisation de futurs projets similaires
- Vérifier la justesse des évaluations des impacts principalement en regard des composantes pour lesquelles cette évaluation comporte des aspects de risques et d'incertitudes.

Dans le cadre du projet du parc éolien de L'Anse-à-Valleau, un suivi environnemental devrait être réalisé pour les composantes suivantes :

- Faune avienne
- Chiroptères
- Travaux d'ensemencement et de reboisement des surfaces
- Habitats fauniques d'intérêt
- Systèmes de télédiffusion
- Paysages
- Climat sonore.

7.3 Travaux d'ensemencement et de reboisement des surfaces

Au printemps 2008, une visite des sites d'implantation des éoliennes sera effectuée afin de déterminer le taux de reprise des plants. Advenant le cas d'un taux de mortalité supérieur à 50 %, un regarni sera effectué.